

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00387

FONDS DE CONCOURS DESIGN DANS LES COMMUNES - ROCHE-LA-MOLIÈRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 69
Nombre de pouvoirs : 32
Nombre de voix : 101

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D20240038710

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

FONDS DE CONCOURS DESIGN DANS LES COMMUNES - ROCHE-LA-MOLIERE

Par délibération n°2024.00059 du 08 février 2024, Saint-Etienne Métropole a approuvé un règlement administratif et financier pour l'attribution de fonds de concours design dans les communes en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole, fondé sur l'article L.5215-26 du CGCT par renvoi de l'article 5217-7.

Ce dispositif d'intégration d'une démarche de design dans la conception d'un service, d'un aménagement ou équipement public s'inscrit dans la démarche engagée par la Métropole de mener des actions de différenciation et d'innovation en développant des démarches de design spécifiques sur l'ensemble de son territoire.

La commune de Roche-la-Molière a présenté un projet d'aménagement design du pôle culturel de l'Opsis éligible à l'attribution du fonds de concours design dans les communes.

La commune a fait appel à un studio de l'architecte - designer de Guillaume Crédoz (Post Industrial Craft).

La démarche de design pilotée par la commune permettra de :

- Créer une identité forte à l'équipement,
- Structurer les espaces en intégrant deux nouveaux services, la micro-folies et la ludothèque,
- Rendre lisible et permettre aux usagers de se familiariser aux locaux.

La nature des travaux porte notamment sur le diagnostic, la conception et l'acquisition de mobilier, la signalétique pour le Pôle Culturel l'Opsis.

L'opération est engagée depuis juillet 2023.

Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation des travaux sur une durée de 6 mois, du 1er janvier 2024 au 31 juin 2024.

Une autorisation de démarrage anticipé des travaux a été et accordée à la commune le 10 avril 2024.

Le coût prévisionnel des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune est de 32 760 € HT (39 312 € TTC).

L'ensemble des dépenses éligibles du plan de financement présenté par la commune a été pris en compte.

Sur cette base, il est proposé une participation financière de la Métropole, au titre du fonds de concours design dans les communes, à hauteur de 4 500 € représentant 13,64 % du montant total prévisionnel des dépenses éligibles HT.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la commune.

Le projet de convention avec la commune, ci-joint, fixe les modalités administratives et financières de l'aide de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution du fonds de concours design dans les communes à la commune de Roche-la-Molière pour son projet d'aménagement design du pôle culturel de l'Opsis à hauteur de 4 500 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 : DESI/2041411/DESIM.**

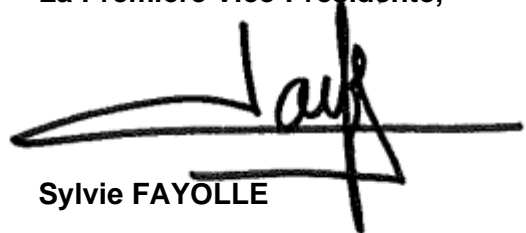
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE